



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
Commandement de la zone maritime Méditerranée
Division « opérations »**

Toulon, le 24 octobre 2023
N° 501566 /CECMED/OPS/NP

Le vice-amiral d'escadre Gilles Boidevezi
commandant la zone maritime Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes

OBJET : demande de renouvellement de la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour les plages de Villeneuve-Loubet. Avis du commandant de zone maritime Méditerranée.

RÉFÉRENCES : a) code général de la propriété des personnes publiques (article R2121-4) ;
b) votre courriel et dossier joint du 2 octobre 2023.

En réponse à votre demande citée en référence b, vous sollicitez l'avis du commandant de la zone maritime Méditerranée pour la demande de renouvellement de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour les plages du Loup, du Centre Nautique et de la Figlière. Cette nouvelle concession accordée à la commune de Villeneuve-Loubet, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2035, permet de redéfinir le périmètre de la concession actuellement en vigueur car n'intégrant plus les plages de Vaugrenier, des Maurettes et de la Batterie.

Après analyse du dossier, je donne un avis **favorable** à cette demande avec les observations suivantes :

- le littoral méditerranéen a fait l'objet de minages défensifs et de bombardements durant la seconde guerre mondiale. A ce titre, la problématique d'une possible pollution pyrotechnique du site doit être prise en compte ;
- ce site, qui n'est habituellement pas utilisé pour des activités militaires, pourra toujours l'être par les unités de la Marine nationale en mission de protection des personnes et des biens ou de défense du territoire.

Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes – Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes – Pôle domaine public et milieux maritimes – pour M. Frédéric Alazard - (frederic.alazard@alpes-maritimes.gouv.fr).

COPIES :

- PREMAR MED/AEM
- CECMED/DIV_OPS/Bureau « opérations côtières »
- CECMED/DIV_OPS/SEC
- archives.